

# COMMUNE DE COURTONNE LA MEURDRAC

## Compte rendu sommaire du conseil municipal du 20 septembre 2019

**Étaient Présents** : Mmes et Mrs, BOISNARD Eric, BRAEM Hubert, ERNAULT Jean-Charles, GATINET Thierry, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, PRIGENT Stéphanie, SANSON Didier, SIROT Claire, THEBAULT Nadine, WIECKIEWICZ Laurent

**Absentes excusées** : GABY Sophie, MULLER Frédéric (donnant pouvoir à M. Boissard)  
Monsieur Sanson a été nommé secrétaire de séance.

### 1/ Présentation restauration des mares sur la commune par la commission environnement de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN)

88 mares ont été recensées sur la commune et 17 mares ont disparues. Suite à ce recensement, Myriam Tamine et Julien Albert sont venus expliquer l'utilité d'une mare et les différentes étapes d'un chantier de restauration. 13 mares vont être restaurées sur Courtonne durant le mois d'octobre 2019. Un chantier de bénévoles aura lieu le samedi 28 septembre à 9h30, venir avec son panier repas, bottes, sécateurs et gants.

### 2/ Présentation par la commission de Délégation de Service Public (DSP) de la future délégataire du bar-épicerie l'Essoméric

Présentation de madame Stéphanie Pommier, retenue comme délégataire de l'Essoméric. Madame Pommier a présenté au conseil comment elle envisage d'aménager l'intérieur du lieu. Les formations obligatoires ont été réalisées. L'Essoméric ouvrira ses portes le 30 novembre 2019.

### 3/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2019

#### 4/ Compte rendu des décisions et des actions du maire

- suite au passage au 100% bio à la cantine scolaire et au retentissement dans les différents médias, la commission a reçu plusieurs appels extérieurs de parents d'élèves d'écoles et de collectivités pour connaître notre fonctionnement et notre façon de procéder.
- chaufferie Bois : un bureau d'étude a proposé pour les périodes les plus froides ou en cas de panne d'installer un système électrique. La commune ainsi que le SDEC refusent cette proposition.
- zéro phyto : pour faciliter l'entretien du cimetière, il est possible d'enherber les allées avec un gazon particulier (possibilité de rouler dessus, pousse très lente, ne glisse pas) 55€HT pour 300m<sup>2</sup>.
- réfection du chemin de la Rocquerie : demander au syndicat de la Touques des conseils pour le renforcement du bas coté de la rivière.
- Salon de coiffure : départ de Mme Pecquet Soizic le 30/09 et arrivée de Mme Lebourgeois Amélie le 01/10.
- Pesticides : organisation d'une rencontre avec les agriculteurs, les riverains et la Chambre d'agriculture.
- Associations : augmentation du nombre d'adhérent pour la Gym et la chorale mais difficultés de SLC qui n'organisera cette année que les Foulées du Pays d'Auge.
- Fibre Optique : installation de la fibre sur la commune fin 2020 début 2021.

#### 5/-Ecole- Rentrée des Classes

81 enfants inscrits à l'école pour la rentrée 2019-2020.

Classe découverte : projet d'un montant de 14 000 €. Organisation de plusieurs manifestations cette année pour récupérer des fonds. La directrice sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle plus importante soit 3000 € au lieu de 2400 €. Participation des parents à hauteur de 30 € par jour et par enfant.

Les élèves n'iront pas à la piscine cette année.

#### 6/ Ecole Décision Modificative

Subvention de 3000 € pour la classe découverte de 2019-2020. 1500 € versé en 2019 et 1500 € en 2020.

Une décision modificative est nécessaire :

**diminution des dépenses imprévues article 022 : -1500 €**

**augmentation des subventions aux associations article 6574 : +1500€**

#### 7/ Logement communal : fixation des nouvelles conditions de location

Suite au départ de Monsieur Ghinsberg au 20 août 2019, monsieur le maire propose de revoir le tarif du logement communal situé au 905 route de Courtonne, ainsi que les conditions de locations du bail (dépôt de garantie, prise en charge de l'eau par le locataire, etc....)

La commission des finances propose de louer ce logement 350 € par mois, de demander un cautionneur et un dépôt de garantie au futur(e) locataire. La fourniture d'eau est à la charge du locataire.

**Le conseil municipal :**

- Décide de louer le logement communal situé au 905 route de Courtonne à 350 € par mois et d'instaurer notamment un dépôt de garantie de loyer.
- Décide d'imputer la fourniture d'eau à la charge du locataire.
- Autorise monsieur le Maire à signer et à revoir les conditions de location du bail avec le (la) futur(e) locataire.

#### 8/ Investissement

La majorité des investissements prévus pour 2019 ont été réalisés. Reste à faire le revêtement parking, le chemin de la Rocquerie et la chaufferie qui sera réalisé en 2020.

#### 9/Chaufferie Bois- décision modificative

Une étude amiante doit être réalisée avant les travaux de chaufferie. Une décision modificative est nécessaire afin d'avoir des crédits en frais d'étude article 2031

**Diminution du compte 21538 réseaux divers : -3500 €**  
**augmentation du compte 2031 frais d'études : + 3500 €**

#### **10/ Adhésion service mutualisation voirie Lisieux Normandie**

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) a décidé de mettre à disposition des communes un service d'ingénierie mutualisé. Créé sous la forme juridique d'un service commun, il propose aux communes une offre globale d'assistance technique pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie. L'adhésion à ce service permettra de bénéficier des missions suivantes :

-recensement des besoins

-visite de terrain, conseils sur la faisabilité technique et financière des projets

-élaboration d'un planning de réalisation des travaux et proposition d'un plan pluriannuel de travaux,

-proposition de travaux chiffrés,

-réalisation de plan de localisation pour les dossiers de demandes de subventions,

-assistance à la passation des marchés publics,

-assurer la coordination de l'exécution des travaux et le suivi de chantiers,

-accompagnement aux opérations de réception de travaux.

Les conditions financières pour adhérer à ce service sont une cotisation annuelle à 0.75€ par habitant et un taux de rémunération de 3% du montant des travaux HT

**Le conseil municipal décide de ne pas adhérer au service mutualisation voirie pour l'année 2019**

#### **11/ Urbanisme**

RAS

#### **12/ Compte rendu EPCI**

SITE : pas de possibilité de subvention pendant 3 ans pour la rénovation d'assainissement non collectif.

#### **13/ Cantine-Garderie-Admission en non valeur**

Vu les démarches engagées par la Trésorerie de Lisieux Intercom rue aux Char afin de récupérer des créances liées à la cantine et à la garderie scolaire et qui n'ont pu aboutir. Le receveur municipal sollicite le conseil municipal pour abandonner les recettes constatées dans nos comptes sur les exercices 2016 et 2017.

L'état de présentation en non valeurs s'élève à un montant de 353.40 €

Le conseil municipal :

**-Décide de statuer sur l'admission en non valeurs des titres de recettes suivants :**

**3 titres pour l'année 2016 d'un montant de 121.65 €**

**6 titres pour l'année 2017 d'un montant de 231.75 €**

**Le montant total de ces titres s'élève à 353.40 euros. Les crédits seront inscrits en dépenses de fonctionnement au compte 6541 de l'exercice 2019.**

#### **14/ Traversée de bourg : Demande de subvention au titre des amendes de Police**

délibération à remettre au conseil municipal de novembre 2019, car le dossier est à envoyer début décembre.

#### **15/. Salon de coiffure- Avenant au bail pour changement de locataire**

Suite au courrier de madame Pecquet Soizic, locataire du salon de coiffure situé à Courtonne-a-Meurdrac au 837 route de Courtonne, annonçant son départ au 30 septembre 2019. Il est nécessaire de signer un avenant au bail en cours avec la future locataire madame Amélie Lebourgeois au 1 octobre 2019. Monsieur le Maire rappelle que le bail du salon de coiffure a été signé pour une durée de 9 ans allant du 1 août 2012 au 31 juillet 2021.

Le conseil municipal :

**-Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au bail en cours avec madame Amélie Lebourgeois, locataire du salon de coiffure à compter du 1 Octobre 2019.**

#### **16/ questions diverses**

-SCA Normande : une nouvelle voie de circulation a été ouverte débouchant sur la RD 137 mais aucune signalisation n'a été installée. Prévenir l'agence routière.

-réunion des associations : 15 octobre 2019 à 19h.

- L'association La Dame Blanche sollicite à nouveau des subventions.

-concert En Cor et encore : samedi 28 septembre à 18h à la salle des fêtes, concert gratuite ouvert à tous.